

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### RÉGIME INDEMNITAIRE 2008 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ ET INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, le Conseil Municipal doit voter l'enveloppe maximale dévolue à l'indemnité d'administration et de technicité, et à l'indemnité spécifique de service (pour 1 agent, cadre B de la filière technique non éligible à l'Indemnité d'Administration et de Technicité).

Ces deux primes sont basées sur un montant de référence par grade bénéficiaire fixé par décret annuellement et assorti d'un coefficient déterminé par l'Assemblée.

Le calcul prend en compte l'effectif prévisible au 01/01/2008. Il est proposé à l'Assemblée de retenir :

- Pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité un coefficient de 2,8 (identique à 2006 et 2007) portant le crédit global maximum pour 2008 à 58 823 € arrondi à 59 000 € (pour 47 agents).
- Pour l'Indemnité Spécifique de Service 2008 : un coefficient de 10.50 ; un crédit global maximum de 1 595 €.

Oui cet exposé le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION DE LA VALLÉE DE LA BEAURONNE :**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande du Syndicat et considérant l'ampleur du projet d'études engagé en 2006 pour l'aménagement et la valorisation de la Vallée de la Beauronne, la Commune qui assurait déjà le suivi administratif et comptable de cette structure, a accepté la mise à disposition de Sandrine DARMANIN à raison de 8h/semaine depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour l'année 2008 à raison de 2h hebdomadaires.

L'Assemblée après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité,

Charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision notamment auprès des instances du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Autorise la signature de la convention correspondante à intervenir avec le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation de la Vallée de la Beauronne.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :**

Monsieur le Maire indique que l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat de conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseillers Municipaux.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le Maire qui la préside, est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Le Conseil doit dresser une liste de seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants parmi lesquels la moitié sera retenue par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux. Les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins, être de nationalité française, jouir de leurs droits civiques et être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux.

De plus cette liste doit comporter obligatoirement des contribuables domiciliés en dehors de la Commune et des propriétaires de bois ou de forêts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose :

	Membres titulaires	Adresse	Membres suppléants	Adresse
<b>Contribuables domiciliés sur la commune</b>				
	Monsieur Michel TESTUT	11 Chemin de Lespinasse -24650 CHANCELADE	Madame Valérie PASTOR-DUBY	6 allée des Bruyères -24650 CHANCELADE
	Monsieur Jean-François GROUSSIN	7 Allée des Fauvettes - 24650 CHANCELADE	Monsieur Jean-François HUGOT	14 Village des Grèzes -24650 CHANCELADE
	Monsieur Jacques AUBERT	79 route du Puy de l'Arche - 24650 CHANCELADE	Monsieur Pierre BRUN	16 Chemin de Saint Angel -24650 CHANCELADE
	Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS	Chemin de la Cotte - 24650 CHANCELADE	Monsieur Daniel BERSARS	4 ch. des Carrières Hautes -24650 CHANCELADE
	Monsieur Michel TOUCHARD	3 rue des Soleaïdes - 24650 CHANCELADE	Monsieur Augustin CASURANCQ	212 Route de la Tour Blanche -24650 CHANCELADE
	Madame Marie-France DELTEIL	77 route du Puy de l'Arche -24650 CHANCELADE	Monsieur Dominique RODRIGUE	20 chemin de Lavaure Basse -24650 CHANCELADE
	Madame Sylvie MAZIERES	27 rue des Mauves -24650 CHANCELADE	Monsieur Pascal FLAMIN	chemin du Loup -24650 CHANCELADE
	Madame Carmen CASADO-BARBA	27 Chemin des Bourdaines -24650 CHANCELADE	Monsieur Serge TESTU	51 ch. Hauts de Lespinasse -24650 CHANCELADE
	Madame Martine PAILLER	2 chemin de Peychey -24650 CHANCELADE	Madame Valérie DUPEYRAT	10 Ch. Petites Fontaines -24650 CHANCELADE
	Madame Sarasvady GRAND	16 rue des Soleaïdes -24650 CHANCELADE	Madame Josette VEYSSIERE	La Seyge -24650 CHANCELADE
	Monsieur Jean RAT	Les Garennes -24650 CHANCELADE	Madame Paulette BOUFFIER	Les Rouquilloux -24650 CHANCELADE
	Monsieur Jean DEMARTIN	Lavaure Basse – 24650 CHANCELADE	Madame COUVY Monique	Chemin de la Prade – 24650 CHANCELADE
<b>Contribuables domiciliés en dehors la commune</b>				
	Monsieur Patrick LACOMBE	Cavillac – 24750 TRÉLISSAC	Monsieur Charles BORDAS	74 rue Pierre Brantôme – 24000 PÉRIGUEUX
	Monsieur Jean MARQUET	28 rue Victor Basch -24000 PÉRIGUEUX	Monsieur Jean DUPRÉ	14 rue Président Wilson – 24000 PÉRIGUEUX
<b>Contribuables propriétaires de bois</b>				
	Monsieur Jean GEROME	Les Andrivaux – 24650 CHANCELADE	Monsieur Maurice SUDRI	Chemin de
	Monsieur Roger LAVAUD	33 Rue Edouard Manet – 24650 CHANCELADE	Monsieur Christian ZAWIISMY	Route des Chicoinis – 24650 CHANCELADE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE L'ASSOCIATION «ÉCOUTE LE VOYAGE » :**

Le Conseil d'Administration de cette association se compose de membres élus et actifs représentant les communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux de mars 2008, il appartient de nommer un nouveau délégué à cette association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la nomination de Madame Marie-France DELTEIL-LAUGÈRE.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RESTRUCTURATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE/AVENANT N°2 LOT 1 TERRASSEMENT:**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande du Maître d'œuvre des modifications ou travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

L'avenant n°2 Lot 1 Terrassement

Concernant la fourniture et la pose d'une citerne plastique initialement prévues et remplacées par la fourniture et la pose d'une citerne béton.

L'avenant en moins value d'un montant de 1 400,00 € HT portera le marché de base de 100 311, 43 € HT à 98 911, 437 € HT Soit une diminution de 1,40 %.

La Commission des marchés publics dument convoquée le 04/04/2008 à 9h00 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise EUROVIA, titulaire du lot n°1.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RESTRUCTURATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE/AVENANT N°2 LOT 2 GROS OEUVRE:**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande du Maître d'œuvre des modifications ou travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

L'avenant n°2 Lot 2 Gros oeuvre

Les travaux concernent la dépose de la couverture, la fourniture du bois de remplacement de la charpente traditionnelle; la réalisation d'une couverture sur la partie « remaniée » et sur la partie « la plus vétuste ».

L'avenant en plus value d'un montant de 37 154,79 € HT portera le marché de base de 138 891,87 € HT à 176 046,66 € HT. Soit une augmentation de 26,75 %.

La Commission des marchés publics dument convoquée le 04/04/2008 à 9h00 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise DEPRE PROVINZIANO, titulaire du lot n°2.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RESTRUCTURATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE/AVENANT N°1 LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES:**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande du Maître d'œuvre des modifications ou travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

L'avenant n°1 Lot 5 Menuiseries extérieures

Les travaux concernent la dépose complète de 3 châssis bois à soufflet et leur remplacement par 3 châssis en PVC blanc.

L'avenant en plus value d'un montant de 675,00 € HT portera le marché de base de 19 449,00 € HT à 20 124,00 € HT. Soit une augmentation de 3,47 %.

La Commission des marchés publics dument convoquée le 04/04/2008 à 9h00 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BERGES, titulaire du lot n°5.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RESTRUCTURATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE/AVENANT N°2 LOT 8 REVÊTEMENT DE SOL :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande du Maître d'œuvre des modifications ou travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

L'avenant n°2 Lot 8 Revêtement de sol

Les travaux concernent la réalisation d'un désamiantage, la fourniture et la pose d'un revêtement de sol GERFLOR U4P3 (en remplacement de la fourniture et de la pose d'un revêtement de sol de type FORBO UP3).

L'avenant en plus value d'un montant de 1 781,01 € HT portera le marché de base de 37 728,80 € HT à 39 509,81 € HT. Soit une augmentation de 4,72 %.

La Commission des marchés publics dument convoquée le 04/04/2008 à 9h00 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise MATHIEU, titulaire du lot n°8.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RESTRUCTURATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE/AVENANT N°2 LOT 12 CHAUFFAGE :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande du Maître d'œuvre des modifications ou travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

L'avenant n°2 Lot 12 Chauffage

Les travaux concernent la repose des radiateurs existants initialement prévue au marché et annulée.

L'avenant en moins value d'un montant de 1 205,00 € HT portera le marché de base de 83 606,00 € HT à 82 401,00 € HT. Soit une diminution de 1,44 %.

La Commission des marchés publics dument convoquée le 04/04/2008 à 9h00 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise DELCAMBRE, titulaire du lot n°12.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE MÉDIATEUR :**

Monsieur le Maire indique que depuis 2001 la commune a eu recours à un médiateur afin de rechercher et de proposer des solutions amiables entre les parties prenantes dans tout type de conflits locaux, en majorité ceux de voisinages opposant des habitants entre eux.

Ce poste créé pour une durée de 3 ans renouvelé en 2004 et 2007 a été maintenu jusqu'à la fin du précédent mandat .

Considérant les résultats positifs de cette première expérience, Il est proposé à l'assemblée de créer à nouveau un poste de médiateur communal pour une durée de 3 ans.

Cette fonction n'étant pas rémunérée, il est proposé pour le remboursement de ses divers frais, l'attribution d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 100 €.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, indique à l'assemblée que chaque année la collectivité recrute du personnel saisonnier :

- Affecté au service entretien pour faire face à un besoin ponctuel aux espaces verts et s'adressant à un public qualifié.
- Dans le cadre de sa politique de sensibilisation de la jeunesse au monde du travail.

Il est donc proposé pour 2008 :

1. La création de 4 postes d'agents non titulaire pour une période de 15 jours allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2008 inclus en faveur de jeunes étudiants résidant sur la Commune afin de leur procurer une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle.  
La durée hebdomadaire est fixée à 17h30 avec une rémunération calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe.
2. La création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet affecté au service entretien à compter du mois d'Avril pour une durée de deux mois renouvelable.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé approuve ces propositions à l'unanimité :

- Dit que les crédits sont prévus au budget 2008.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination contrats de travail correspondants.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ DEFENSE :**

Monsieur le Maire rappelle que la circulaire du Ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 prévoit dans chaque commune, la désignation d'un Conseiller Municipal chargé des questions défense , interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il appartient de nommer un nouveau correspondant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la désignation de Monsieur Michel TOUCHARD.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur TESTUT, Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2007.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du Budget Principal.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 805 846, 78 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif 2008, soit :

<b>Pour mémoire prévisions budgétaires</b>	
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>630 000,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice : Excédent</b>	<b>805 846,78 €</b>
<b>Déficit</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2007</b>	
① Exécution du virement à la section d'investissement	<b>717 485,95 €</b>
① Affectation complémentaire en réserves	
① Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>88 360,83 €</b>
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2007</b>	
① Déficit à reporter	

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur TESTUT, Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2007.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du Service Assainissement (comptabilité M49).
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 122 562,74 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif 2008, soit :

<b>Pour mémoire prévisions budgétaires</b>	
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>54 900,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice : Excédent</b>	<b>122 562,74 €</b>
<b>Déficit</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2007</b>	
Ⓞ Exécution du virement à la section d'investissement	<b>36 077,06 €</b>
Ⓞ Affectation complémentaire en réserves	
Ⓞ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	<b>86 485,68 €</b>
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2007</b>	
Ⓞ Déficit à reporter	

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

CHANCELADE, le 18 Avril 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le quatorze Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M<sup>me</sup> Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M<sup>me</sup> Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M<sup>me</sup> Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M<sup>me</sup> Sylvie MAZIERES, M<sup>me</sup> Sarasvady GRAND, M<sup>me</sup> Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, , M<sup>me</sup> Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M.Dominique RODRIGUE, M<sup>me</sup> Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M<sup>me</sup> Josette DE PISCHOF, M. Michel TOUCHARD, M. Daniel BERSARS, M.Jean-François HUGOT, M<sup>me</sup> Valérie DUPEYRAT, M<sup>me</sup> Sylvie PTAK, M<sup>me</sup> Éliane BONIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.Serge TESTU → pouvoir à Michel TESTUT  
M<sup>me</sup> Françoise DALEME → pouvoir à C.BÉRIT-DÉBAT

Madame Martine PAILLER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2008:**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit des taxes fiscales nécessaire à l'équilibre du budget suppose une hausse globale de l'ordre de 1% de ses recettes compte-tenu des dépenses présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux suivants pour l'exercice 2008 :

▪ Taxe d'habitation	11,58 %
▪ Taxe foncière propriétés bâties	32,05%
▪ Taxe foncière propriétés non bâties	118,86%

- Dit que la présente délibération annule et remplace celle prise sous le n°D49/08 le 18/04/2008

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 13 Mai 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT